Extrait de registre des délibérations
République Française

Conseil Municipal
Séance publique du 22/06/15

Délibération n° 2015/21
Avenant Charte Coopération Culturelle .

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de conseillers municipaux présents : 47

Date de la convocation : 16/06/15
Compte rendu affiché le 24/06/15

Transmis en préfecture le
25/06/15
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20150622-24607-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, Mme Sandrine PERRIER, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Régia ABABSA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Mme Hidaya SAID, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS

Absent(e)s :

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Monsieur Frédéric PASSOT a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Mme Maite LAM a donné pouvoir à M. Damien MONCHAU

Rapport n° 21
Avenant Charte Coopération Culturelle
Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vénissieux s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur d'un authentique service public de la culture, afin de rendre accessibles à tous les vénissians la culture et l'art dans toute leur diversité, grâce notamment à ses équipements culturels municipaux qui maillent le territoire. La Ville s'attache à toucher tous les publics, en mettant en particulier l'enfance et la jeunesse au cœur du projet municipal et en prenant en compte les différents quartiers.
Les actions culturelles et artistiques qui contribuent à la cohésion sociale et au développement des territoires prioritaires en politique de la Ville s'inscrivent bien dans les enjeux contemporains de prise en compte des diversités de nos concitoyens et de favorisation du « vivre ensemble ».

En séance publique du 17 juin 2013, la ville de Vénissieux a ainsi signé la Déclaration de coopération culturelle d'agglomération entre le Grand Lyon (devenu Métropole), l'Etat (DRAC), la Région Rhône-Alpes et d'autres villes signataires pour 2013 à 2015.

La Déclaration de coopération culturelle concerne les villes de l'agglomération dont des quartiers sont inscrits en politique de la Ville. Les partenaires se sont ainsi engagés, dans le cadre de leurs compétences respectives et de manière coordonnée à :

- infléchir leurs politiques culturelles et à mobiliser les établissements et événements culturels porteurs de missions de services publics pour favoriser les démarches de développement culturel visant à « aller vers » les publics et les territoires prioritaires de la politique de la Ville,

- favoriser la coopération des établissements culturels autour de cet objectif, ceci dans le respect de leurs missions premières dans toutes leurs diversités.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des montages financiers existants. Il est rendu possible par l'évolution des modalités d'action des établissements signataires dans le cadre de leur projet de fonctionnement.

Pour la ville de Vénissieux, cet engagement s'inscrit pleinement en cohérence avec les objectifs de la politique de la Ville : avec l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011-2014 (qui précisait l'enjeu suivant : « Mobiliser les publics les plus éloignés de l'offre culturelle et leur faciliter l'accès aux actions existantes ») et en 2015 avec les objectifs du nouveau Contrat de Ville qui visent notamment à « favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques culturelles » et « encourager la rencontre et l'ouverture culturelle des habitants ».

Par la signature de cette Déclaration de coopération culturelle, la ville de Vénissieux :

- conforte son engagement pour rendre la culture accessible aux publics en difficulté,

- valorise les démarches déjà existantes, menées par tous les équipements culturels municipaux, pour articuler actions culturelles et politique de la Ville et poursuivra les initiatives déjà développées localement,

- continue de mobiliser ses établissements et événements culturels pour qu'ils développent des initiatives visant à aller vers de nouveaux publics, et territoires prioritaires de la politique de la Ville,

- s'engage dans les instances d'échanges avec les partenaires signataires afin de mettre en commun les enseignements ou les questions posées par ces démarches.

Un premier avenant local 2014 de Déclaration de coopération culturelle a été voté en séance publique du 16 décembre 2014 qui détaillait les engagements et actions des équipements culturels municipaux qui sont inscrits dans cette démarche : Théâtre, Ecole de musique, Cinéma, Service Arts plastiques, Médiathèque et bibliothèques de quartier ainsi que le festival Fêtes Escales. L'association Bizarre ! est également engagée dans cet avenant.

Il vous est proposé l'avenant local pour 2015 qui reprécise et met à jour les engagements et actions des équipements municipaux ci-dessus mentionnés et de l'association Bizarre !.

Les actions présentées sont d'ordre divers afin d'adapter au mieux les projets aux différents publics : accessibilité par des tarifs adaptés, interventions dans les crèches et établissements scolaires, travail spécifique avec des jeunes ou groupes d'habitants (sensibilisation à l'art, stages, rencontre avec des artistes, participation à un travail de création..) ou encore accompagnement et prise en compte de pratiques culturelles locales des populations…

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 08/06/15,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
décide de :

- valider les actions de la Ville dans le cadre de l'avenant local 2015 de la Déclaration de Coopération Culturelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

AVENANT LOCAL 2015

DECLARATION DE COOPERATION CULTURELLE

VILLE DE VENISSIEUX

2013-2015

Politique culturelle de la ville de Vénissieux

La ville de Vénissieux s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur d'un véritable service public de la culture, afin de rendre accessibles à tous les vénissians la culture et l'art dans toute leur diversité. La ville s'attache à toucher tous les publics, en mettant l'enfance et la jeunesse au cœur du projet municipal. Elle soutient particulièrement la création contemporaine ainsi que les artistes professionnels.

La politique culturelle de la ville de Vénissieux s'appuie sur plusieurs piliers. Les premiers sont les équipements culturels municipaux, pour la plupart récents ou rénovés et qui connaissent une hausse de fréquentation. Ils permettent une ouverture sur le monde et sur la diversité des formes artistiques en spectacle vivant, cinéma, littérature ou arts plastiques, par des actions de diffusion et de formation ou action culturelle structurées :

- La médiathèque Lucie Aubrac et son réseau de 3 bibliothèques de quartier : 150 000 documents, 9016 inscrits, 185 397 entrées dans l'ensemble du réseau, plus de 6000 enfants accueillis lors de projets et visites de classes ; la médiathèque propose une programmation annuelle de spectacles, expositions et animations
- Le cinéma Gérard Philipe, classé art et essai, agrandi en 2009, avec 3 salles équipées en mode numérique : plus de 220 films diffusés par an, environ 90 000 entrées annuelles dont 15 000 entrées pour les scolaires, plusieurs animations par mois proposées ; un cinéma ouvert tous les jours avec plus de 250 films projetés par an
- Le théâtre : 22 spectacles proposés en 2014, 48 représentations, 13 686 entrées dont 4 000 pour les élèves des écoles primaires de la ville, de nombreux ateliers en direction de l'enfance et la jeunesse ; un théâtre labélisé scène régionale
- Ecole de musique Jean Wiener, construite et agrandie aux Minguettes en 2006 : 600 élèves dont plus de 450 enfants et jeunes, des cours de musique classique et de musiques actuelles avec plus de 25 enseignants, des temps forts proposés comme les Musicianes
- L'Espace arts plastiques : 4 expositions par an, plus de 3500 visiteurs ; les arts plastiques, c'est aussi une collection de plus de 450 œuvres, 260 élèves aux ateliers de pratique amateur enfants, jeunes et adultes et des ateliers en milieu scolaire.

Il convient d'ajouter le festival Fête Escales dont la 17e édition aura lieu en 2015 qui est devenu un véritable rendez-vous avec 4 jours de concerts et animations, entièrement gratuits dans le parc Dupic. La fréquentation annuelle est de plus de 10 000 spectateurs jusqu'à 16 000, en faisant de ce festival un événement d'envergure métropolitaine, voire régionale qui assure un rayonnement élargi à Vénissieux et permet un brassage des populations.

Un nouvel équipement municipal de diffusion des musiques actuelles et cultures urbaines (en lien avec le projet Bizarre!) est en cours de réalisation, avec une ouverture pour fin 2015.

Les propositions des équipements culturels municipaux permettent aussi à chacun, à tout âge, de pratiquer un art ou de s'y initier : peinture, dessin, piano, guitare, chant…
L'enfance et la jeunesse sont au cœur du projet municipal avec le développement de l'éducation artistique et culturelle avec des ateliers, rencontres, parcours en milieu scolaire, périscolaire ou extrascolaire et en partenariat avec les structures sociales ou éducatives. L'école de musique, le service arts plastiques et la médiathèque sont également impliqués dans la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

La dynamique culturelle municipale trouve son expression dans les collaborations entre les équipements pour mettre en place des projets encore plus ouverts sur la cité, partagés auprès de publics renouvelés et au rayonnement élargi (temps forts thématiques, expositions, festivals…). Les objectifs sont aussi de développer les

partenariats avec les autres directions de la ville et d'autres structures de manière à irriguer les autres politiques publiques et actions locales, en particulier l'éducation, la jeunesse, le champ social et la politique de la ville ; la culture ayant une fonction transversale essentielle avec un rôle de construction et d'ouverture de l'individu ainsi que de lien social.

La ville soutient également la création contemporaine et les expressions d'aujourd'hui. Les artistes professionnels sont accompagnés via des accueils en résidence de quelques mois à plusieurs années, notamment au Théâtre et à l'Espace arts plastiques. Ces résidences offrent l'occasion pour les vénissians de rencontrer des créateurs, de découvrir des œuvres, tout en ayant la possibilité de participer à leur élaboration.

Cette volonté d'accessibilité de la culture pour tous passe aussi par des leviers comme une politique tarifaire adaptée et incitative dans chaque lieu. L'accessibilité des équipements et des activités aux personnes en situation de handicap est également une préoccupation et devra encore se renforcer.

Les associations culturelles et l'Opéra de Lyon sont également les partenaires privilégiés de la Ville qui a le souci d'articuler au mieux et toujours davantage les projets à l'échelle communale et intercommunale. Des conventions d'objectifs permettent d'accompagner les associations professionnelles structurantes, notamment l'association Bizarre!, la compagnie Traction Avant et l'Espace Pandora.

La ville de Vénissieux consacre près de 9% de son budget à sa politique culturelle, soit 7,6M € en fonctionnement.

En termes de perspectives, le début de mandat municipal a pour ambition de redéfinir les orientations culturelles de la Ville de Vénissieux, afin de consolider une véritable politique culturelle municipale et de l'adapter aux évolutions d'aujourd'hui.

Présentation du territoire du Grand Projet de Ville de Vénissieux

LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Basée sur un carroyage de 200m*200m et sur le critère unique du revenu moyen par habitant, la réforme de la géographie prioritaire impacte peu l'ancien périmètre politique de la ville tel que défini dans le contrat précédent en nombre d'habitants concernés et en limite géographique.
Néanmoins, la définition de deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) intercommunaux a des conséquences en terme de gouvernance, d'ingénierie de projet et de définition de plans d'actions.
En effet, Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit 3 QPV à Vénissieux
- le périmètre du Plateau des Minguettes est élargi aux quartiers des Clochettes à Saint-Fons pour devenir le QPV Minguettes Clochettes,
- le périmètre du quartier Max Barel est élargi pour devenir le QPV Duclos-Barel,
- le quartier des Acacias au nord de la commune (classé en CUCS 3 dans le précédent contrat) s'inscrit désormais dans un périmètre plus large comprenant une partie du territoire sur l'arrondissement de Lyon 8ième , le QPV Etats-Unis - Langlet Santy.

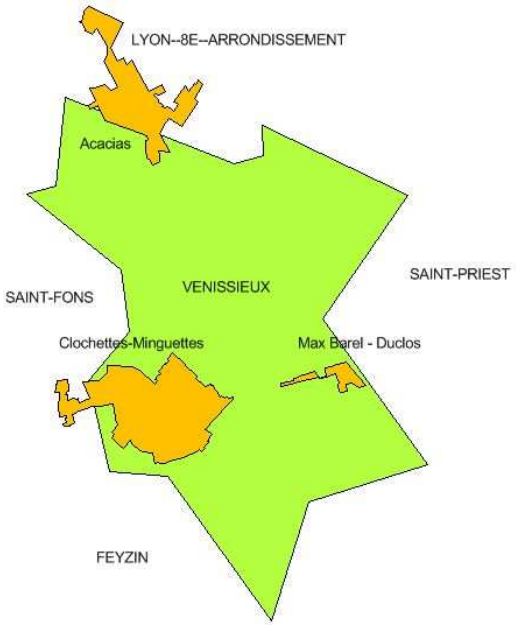

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIAL

+ LA PLUS GRANDE POCHE DE PRECARITE DE LA METROPOLE

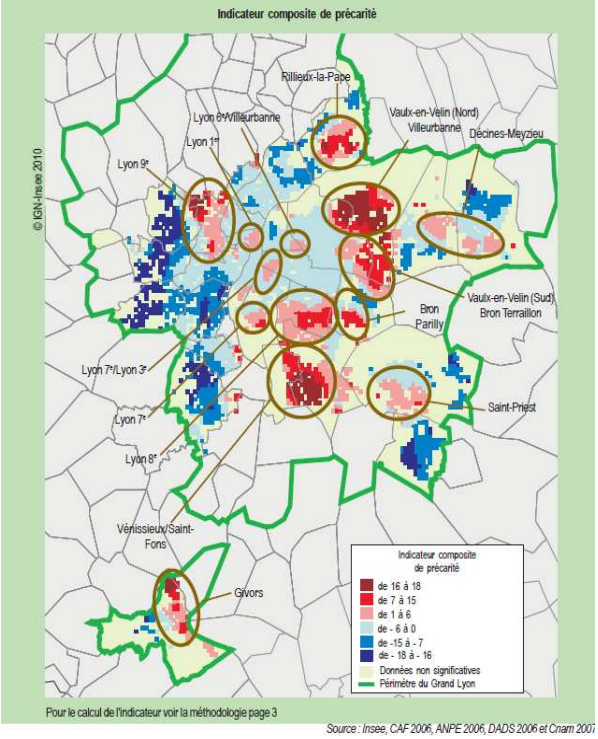

Source : Insee, CAF 2006, ANPE 2006, DADS 2006 et Cnam 2007

2010-2015

INSEE Analyses Rhône-Alpes (n°22 / fév. 2015) montre une tendance à la réduction de la précarité dans le Grand Lyon mais une **concentration de la précarité** à l'Est et au Sud-Est, particulièrement **sur le territoire de Saint-Fons et Vénissieux**.
Ces communes cumulent une forte précarité monétaire, de l'emploi et des fragilités familiales liées principalement à de bas revenus.
Dans ces communes,

- plus d'un tiers des familles allocataires CAF voient leurs ressources dépendre à plus de 50 % des allocations familiales ;
- 23 % des jeunes de 15 à 24 ans sont inactifs
- plus d'une famille sur deux de 3 enfants ou plus est à bas revenus.

De plus, la comparaison entre l'étude réalisée en septembre 2010 et des données récentes comparables, montre que si la situation d'autres communes comme Vaulx en Velin semble rester stable, la situation de Vénissieux et de Saint-Fons, s'est en revanche dégradée (exemple : hausse du nombre de personnes dépendantes à plus de 50 % des prestations sociales entre les deux périodes comparées).

+ POPULATION

- Territoires QPV en 2010 : près de 25 000 habitants (soient 41% de la population vénissiane) +3 .5% par rapport à 2006
- Une sur représentation des jeunes de moins de 17 ans (+10 points par rapport au Grand Lyon) et une sous-représentation des 65 ans (même si on constate parallèlement une tendance au vieillissement de la population, à l'instar des autres sites du Grand Lyon)
- Une sur-représentation des couples avec enfants et des familles monoparentales par rapport au reste de la ville et de l'agglomération
- Zoom sur les données de l'unité territoriale : en 2014, 153 familles ont été accompagnées par le service Enfance dont 70% de familles monoparentales.

+ PRECARITE

- Un revenu fiscal médian des habitants du Plateau des Minguettes 2 fois moins élevé que celui de la Métropole (8381€ en 2009 par rapport 19 469€)
- Le plateau des Minguettes compte en proportion 3 fois plus de bénéficiaires RSA que le reste de la Métropole

- Plus de 80% (82.1%) des familles monoparentales vivant sous le seuil de bas revenus sur les quartiers du Plateau des Minguettes

+ ZOOM SUR LES OCCUPANTS DU PARC SOCIAL

- Fragilisation des nouveaux entrants : profil moins âgé (seul 1/4 des nouveaux entrants a plus de 50 ans, contre 57% des occupants plus anciens), profil un peu plus familial avec davantage de familles avec enfants, des emménagés récents plus souvent en emploi précaire (+8pts) et au chômage (+3pts) que les locataires en place, au détriment des emplois stables.

+ LOGEMENTS

- 8 390 logements sur les QPV, dont 75% de logements locatifs sociaux
- 57% de l'offre de logement social de la commune
- 95% d'habitat collectif
- Vacance quasi-nulle (2,1% en 2012)
- Des loyers moyens moins élevés que sur les autres GPV en m² de surface habitable (hors charge) : Loyer moyen de 4,2 €/m² (contre 4,5 €/m² pour les 4 GPV), inférieurs par rapport à ceux des logements sociaux du reste de la commune hors GPV (5,3 €/m²) et du Grand Lyon (5,3 €/m²)

LES DYNAMIQUES LIEES AU PROJET URBAIN

+ EMPLOI-CHÔMAGE

- Un taux de chômage 2,5 fois supérieur à celui de la Métropole et en augmentation (+7 points par rapport à 2006)
- Un faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi : plus de 40% n'ont pas de qualification, contre 28% pour la moyenne de la Métropole

+ EDUCATION

- Un taux de réussite au brevet des collèges qui restent globalement EN DESSOUS de la moyenne de l'académie de Lyon (entre - 8 et - 22 pts en 2013)
- Une part des 15-17 ans non scolarisés près de 3 fois supérieure à celle de la Métropole

+ SANTE

- Le plateau des Minguettes compte en proportion 3 fois plus de bénéficiaires CMUC que le Grand Lyon

UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

En cours d'élaboration pour une signature de l'ensemble des partenaires début octobre 2015, la convention d'application locale du contrat de ville métropolitain s'inscrit dans le cadre de la réforme de la politique de la ville et la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine de février 2014. Cette convention d'application locale s'articule autour de 7 enjeux :

- **LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET PARTICIPATION DES HABITANTS**
- **UN TERRITOIRE EQUILIBRE POUR FAVORISER LES REUSSITES ET LES MOBILITES**
- **UN TERRITOIRE DE LIENS POUR DEVELOPPER LA MISE EN RESEAU,LA CITOYENNETE ET LA COHESION SOCIALE**
- **UN TERRITOIRE A VIVRE POUR UNE AMELIORATION PARTAGEE ET PERENNE DU CADRE DE VIE**
- **UN TERRITOIRE D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION**
- **UNE PRIORITE DONNEE A LA JEUNESSE**
- **DES PLANS D'ACTIONS TERRITORIALISES**

LE VOLET CULTUREL DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Moteur d'épanouissement personnel et d'émancipation mais également supports de « vivre ensemble », la culture et la pratique artistique se retrouvent dans chacun des enjeux tels que présentés ci-dessus.

Les objectifs se déclinent comme suit :

FAVORISER L'ACCES DE TOUS A L'OFFRE ET AUX PRATIQUES CULTURELLES

Le volet culturel de la politique de la ville fait partie intégrante d'un processus de changement. Les actions développées dans cette orientation visent en premier lieu les publics dont l'accès à la culture, aux équipements et aux biens culturels restent plus difficile de part leur position sociale (chômage, précarité, isolement…), et ce, afin de favoriser leur épanouissement et leur émancipation, éléments indispensable à la construction de chaque individu.

- **Renforcer l'accessibilité de l'offre culturelle et artistique**
- **Développer les pratiques artistiques et culturelles**

AFFIRMER ET PARTAGER LE SOCLE COMMUN DES VALEURS

Le renforcement des déterminismes sociaux et territoriaux nous obligent à penser des projets qui remettent au cœur de nos préoccupations le socle commun des valeurs, qui permettent à tous les individus, quelques soient leur culture ou leurs croyances, de vivre ensemble. Cette orientation réaffirme également l'égalité entre les femmes et les hommes, et la nécessité de prévenir toutes formes discriminations.

- **Partager des valeurs communes**
- **Favoriser le partage d'une histoire commune**

ENCOURAGER LA RENCONTRE ET L'OUVERTURE CULTURELLE DES HABITANTS

La diversité culturelle est une réalité dans notre société. La mobilité des personnes brasse les populations de cultures différentes et les font cohabiter sur un même territoire, et ce dans un contexte où l'expression des particularismes culturels s'amplifient et peuvent générer des crispations au sein de la population, éloignant ainsi les habitants les uns des autres. Il s'agira donc de s'appuyer sur la (les) culture(s) comme une force et une ressource pour la ville, favorisant le vivre ensemble. Pour ce faire, les projets portés devront s'appuyer sur l'espace public comme espace de rencontre et sur la dimension interculturelle comme dynamique pour favoriser le rapprochement des habitants. Il s'agira également de s'appuyer sur les parcours de vie, ainsi que sur les différentes générations pour tisser du lien et favorisant la place de chacun.

- **Développer un projet favorisant la rencontre intergénérationnelle et interculturelle**
- **Favoriser l'inclusion sociale des personnes les plus isolées**

QUALIFIER LE TERRITOIRE EN TERMES DE SAVOIRS

Maîtriser les savoirs contemporains, développer l'analyse, la capacité critique et d'expression, pour mieux comprendre le monde pour pouvoir agir. Pour cela, il s'agira de s'appuyer sur le potentiel de la ville (industrie, architecture, culture, entreprise…). Trois volets prioritaires seront mobilisés : culture scientifique, technique et industrielle / numérique / langue, littérature, écriture.

- **Développer l'accès à la culture scientifique, technique et industrielle**
- **Lutter contre la fracture numérique : Vénissieux « label ville Internet »**
- **Favoriser l'attractivité du territoire en diversifiant l'offre de formation**
- **Promouvoir les livres, la lecture et l'écrit**

Les axes de coopération 2013-2015

Pour la ville de Vénissieux, cette déclaration s'inscrit pleinement en cohérence avec le contrat de ville 2015-2020 en cours d'élaboration, qui précise l'enjeu suivant : « Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques culturelles ».

Par son engagement dans cet avenant, la Ville de Vénissieux :

- Confortera son engagement pour rendre accessible la culture aux publics en difficulté,
- Valorisera les démarches déjà existantes pour articuler actions culturelles et politique de la ville et poursuivra les initiatives déjà développées localement,
- Mobilisera ses établissements et événements culturels pour qu'ils développent encore davantage des initiatives visant à aller vers de nouveaux publics et territoires de la politique de la ville,
- S'engagera dans des instances d'échanges avec les partenaires signataires afin de mettre en commun les enseignements ou les questions posées par ces démarches.

La ville de Vénissieux souhaite mobiliser les équipements et l'événement suivants dans la démarche :

- Le théâtre
- L'école de musique Jean Wiener
- Le cinéma Gérard Philipe
- Les ateliers d'arts plastiques Henri Matisse
- La Médiathèque Lucie Aubrac
- Le festival des Fêtes Escales
- Association Bizarre

Les engagements des équipements culturels et du festival Fêtes Escales se traduisent à la fois sur les territoires mais également à travers des thématiques.

L'Opéra pourrait aussi rejoindre les acteurs culturels dans l'avenant local dans un second temps. Cette possibilité est d'ailleurs stipulée dans la convention de jumelage 2012-2014 ville de Vénissieux-Opéra National de Lyon comme une possibilité « si une Charte de Coopération Culturelle à l'échelle de l'agglomération lyonnaise se mettait en place, la présente convention aurait vocation à s'y inscrire pleinement. »

Les principes de l'avenant local

- L'avenant local est un document de travail à destination des équipements culturels de la ville de Vénissieux (et par la suite des associations…) et des partenaires oeuvrant dans le cadre de la politique de la ville,

- L'avenant décline des engagements et des actions proposées par les équipements culturels municipaux inscrits dans la Déclaration de Coopération Culturelle,

- Les engagements et les actions ont pour objectifs de poursuivre et renforcer la prise en compte des territoires QPV, ainsi que les publics les plus fragiles et /ou dit « éloignés » des circuits et des biens culturels,

- L'implication des équipements culturels, le développement d'actions ou de nouveaux services se font sur leurs ressources et moyens humains et financiers de droit commun,

- Une fiche par équipements présente l'établissement, ses missions, les actions déjà engagées prenant en compte les publics des quartiers prioritaires, les actions spécifiques (médiation culturelle, actions en milieu carcéral, etc.), et les actions que l'équipement souhaite mettre en œuvre jusqu'en 2015 dans le cadre de cet avenant,

- Le pilotage et le suivi seront assurés par la Direction des Affaires Culturelles en lien avec l'Adjoint à la Culture :

    - Un comité de Pilotage sous la Présidence de l'Elu sera mis en place deux fois par an afin de faire le point sur l'avancée des engagements de chacun,
    - Un suivi des acteurs sera confié à la DAC en partenariat avec le Grand Projet de Ville en fonction des besoins.

SERVICE ARTS PLASTIQUES

Réfèrent Politique de la Ville : **Françoise LONARDONI** (jusqu'au 1er juillet, recrutement en cours)

Présentation générale

Un espace d'exposition d'art contemporain :
4 expositions par an (visites commentées scolaires et tout public)
Un programme d'actions hors les murs avec des artistes.
- Un réseau de 20 ateliers de pratique artistique amateur (11 ateliers adultes, 7 enfants, 2 jeunes)
- Une collection d'œuvres modernes et contemporaines

Fonctionnement et organisation :
Horaires, moyens à dispositions (humains (ETP) et financiers) :
service interne : 3,5 ETP
intervenants (enseignement et médiation) : 10 vacataires + 3 ETP
budget fonctionnement /an : 40 000 €

Conditions d'accès des publics

Politique tarifaire :
entrée expositions : gratuite
ateliers adultes : 140 - 248 € /an
ateliers enfants + jeunes : 28 - 56 € /an

Actions mise en œuvre

- actions régulières :
- mise en place d'ateliers enfants dans tous les quartiers de la ville dont les quartiers prioritaires,
- développement d'ateliers en temps périscolaire

- actions spécifiques :une à deux fois par an, action de mobilisation de nouveaux publics et une action en direction de la jeunesse

Volonté d'action 2013-2015

Quartier Charéard/Max Barel :

2014/2015 : tournage à Vénissieux d'une étape du film d'Olivier Bosson, « le Forum des rêves » en faisant appel à la population de la ville. Une communication spécifique a été adressée aux habitants du quartier Max Barel. Olivier Bosson réalise des films participatifs (fictions) qui sont ensuite diffusés dans les lieux où ils ont été tournés, et programmés dans des festivals. « Le Forum des rêves » a aussi été tourné dans des villes d'Europe et au Canada. Sa halte à Vénissieux a été effectuée en partenariat avec l'Ecole nationale des Beaux Arts de Lyon. Les acteurs Vénissians se sont rendus à Lyon pour certaines scènes, et des élèves de l'Ecole des Beaux Arts de Lyon ont travaillé à Vénissieux. Une restitution de ce tournage est prévu en juin 2015 à la médiathèque.

Printemps 2015 : intervention de l'artiste Ludovic Paquelier dans un équipement polyvalent jeunes pour la réalisation d'une fresque avec un groupe de jeunes; venue des jeunes au vernissage de l'exposition de l'artiste à l'Espace arts plastiques

Mise en place d'une résidence arts plastiques

Eté 2015 : accueil en résidence de l'artiste Bruce Clarke. Nouveau projet qui va permettre d'aller à la rencontre de habitants et de nouveaux publics : temps de rencontre, visite de l'atelier de l'artiste et participation à la réalisation d'une fresque murale avenue Pierre Sémard.

CINEMA GERARD PHILIPE

Réfèrent Politique de la Ville : **Gérard MARTIN**

Présentation générale

Le cinéma Gérard Philipe est ouvert 7 jours sur 7, tous les jours de l'année de 9h à 23h.
Réhabilitation du cinéma dotée de 3 salles numérisées avec un parking gratuit.
Fréquentation accrue depuis 2009, grâce à l'arrivée du tram et à la forte réhabilitation du quartier (plus de 90 000 spectateurs par an).

Le cinéma inscrit son action au sein de réseaux de l'exploitation cinématographique, aussi bien nationaux que régionaux :
Classé Art et Essai, il est adhérant à l'AFCAE (association française des cinémas d'art et d'essai)
Adhérant au GRAC (groupement régional d'action cinématographique)
Adhérant au collectif EST-ECRAN

Le cinéma est partenaire de nombreux festivals (Lumière, On cartoon dans le Grand Lyon, Drôle d'endroit pour des rencontres, Sol en film,…) le cinéma explore également à travers son festival Hors Cadre, les correspondances entre l'écrit et l'écran.
Enfin il participe à de nombreuses actions spécifiques comme passeur d'images ou des liens se tissent avec des associations locales (le hareng rouge) pour des formations à l'image.

Fonctionnement et organisation :
9 agents titulaires sont affectés pour son fonctionnement, des vacataires viennent compléter l'équipe.
Hormis la masse salariale, le cinéma dispose d'un budget de fonctionnement en 2014, en dépenses de 448 000€ et 480 000€ en recettes (subventions comprises)

Conditions d'accès des publics

Politique tarifaire spécifique (plein tarif : 6.50€, réduit, 5.60€ et tarif groupe et enfant – de 14 ans : 4€)

Actions mise en œuvre

- ***Actions engagées :***

Le cinéma travaille sur la globalité du territoire de la ville, avec une volonté de mixer les publics issus de quartiers différents.

- ***Actions spécifiques :***

- Ciné jeune public (gourmand), 1 fois/mois, film destiné aux enfants suivi d'une animation,
- Ciné café, film suivi d'une discussion autour du café et thé offerts dans le hall,
- Ciné du jeudi après-midi, 1 fois/mois film avec ramassage gratuit sur la commune pour l'Office Municipal des Retraités et les centres sociaux,
- Ciné-collection, présentation d'un film du patrimoine,
- Tous les trimestres, diffusion de court-métrages réalisés par les jeunes et individuels amateurs ou Professionnels,
- Médiation auprès des jeunes titulaires de la carte M'Ra (15 à 21 ans) (action subventionnée par la Région)

Volonté d'action 2015-2016

Public Ados :

Actions en direction des adolescents, public difficile à fidéliser, par la médiation culturelle.
Collaboration avec les E.P.J. (équipements polyvalents jeunes) pour une formation d'éducation à l'image programmée durant l'année 2015/2016.
Stage de réalisation de court-métrage en direction des jeunes de 12 à 15 ans durant les vacances de la Toussaint en partenariat avec le service jeunesse.

ECOLE DE MUSIQUE JEAN WIENER

Réfèrent Politique de la Ville : **Florent VERNAY**

Présentation générale

L'école de Musique Jean Wiener fonctionne durant toute l'année scolaire et accueille régulièrement durant les vacances scolaires des actions partenariales (fermeture complète durant les vacances d'été). Près de 600 élèves y sont accueillis chaque année.

L'implantation aux Minguettes a nettement permis l'augmentation du public, en particulier grâce :

- au département MAA et l'accueil de groupes en autonomie (une dizaine) ou d'action du type Journées cultures urbaines,
- à l'augmentation du nombre de cours de débutants (11 cours en 2013 / 2014 pour 30 % de l'effectif) et une refonte des parcours pour éviter le déplacement des élèves et renforcer la diversité des approches pédagogiques et artistiques.

Fonctionnement et organisation :
Moyens à disposition (humains et financiers) : 30 enseignants pour 17 ETP + 3.8 ETP administratif.
360 heures d'enseignement hebdomadaires pour 67 cours collectifs et 22 classes instrumentales.
Budget de fonctionnement : 43 000 €

Conditions d'accès des publics

Horaires : L, Ma, Jeu, Ven 14h -20h30 et Merc 9h-20h30 Sa 9h-16h30
Politique tarifaire : enfants / adultes, QF et extérieur Vénissieux (fourchette de 21€ à 507,9€ par an).
Location d'instruments de musique pour élèves débutants.

Actions mise en œuvre

➢ ***Actions engagées :***

- Actions pluriannuelles avec les scolaires : Classes musiques avec le Collège (25 élèves) : aménagement d'horaire pour les 6° et 5° et aménagem ent de parcours pour les 4° et 3°.

- Actions ponctuelles avec les enfants en périscolaires et scolaires :
  - Accueil de classes pour ateliers courts (présentation d'instruments) : pendant toute l'année et plus particulièrement pendant les Musicianes.

- Accueil de groupes autonomes :
  - 10 groupes en Musiques actuelles amplifiées : répétitions régulières et accompagnement en formation (stage, sessions régulières) et programmation dans la vie de l'Ecole de musique ;
  - 3 associations amateurs : le Collectif Fusion (8 concerts et stage du chœur de jeunes), le Chœur Jean-Wiener (25 adultes retraités pour la plupart), le Presto Vénissian ;
  - Des groupes acoustiques de l'Ecole en voie d'autonomie : l'association Fusion, la fanfare Bum Tchak, la Bête (groupe traditionnel).

- Programmation musicale ouverte sur un public extérieur en particulier pour les Musicianes ou la Semaine de la musique :
  - concerts en appartement
  - concerts décentralisés (Centres sociaux, salles municipales dans la ville, bibliothèques de quartier, Cinéma, etc…)
  - ateliers ouverts à tous (2013/2014 : 220 personnes, 2012/2013 : 430 personnes).

➢ ***Actions spécifiques :***

- Organisation de Portes ouvertes
- Information et accompagnement pour l'accès aux classes maîtrisiennes de l'Opéra de Lyon.
- Depuis deux ans un travail est mis en œuvre en partenariat avec IME J.J Rousseau et la Cie Le Civil composée de professeurs de l'Ecole de musique.

- Renforcement des collaborations avec les Ecoles de musique de Saint-Fons et Feyzin sur une offre pédagogique partagée et la facilitation de la circulation des élèves (cours et projets artistiques communs) : parcours de musique ancienne et développement des pratiques amateurs.

Volonté d'action 2013-2015

Deux axes de développement sont poursuivis dans le projet pédagogique :

- la diversification et le développement des dispositifs d'entrée en musique, du fait d'un nombre d'élèves statistiquement inférieur à la taille de la ville,
- le développement quantitatif et qualitatif des pratiques artistiques autonomes et amateurs et leur engagement dans la cité.

Ceci doit s'accompagner d'un double mouvement déjà entamé, une offre en adéquation avec la diversité culturelle et une exigence artistique des élèves et des amateurs encadrés.

- *Public scolaire et périscolaire*

En relation avec la saison de diffusion (concert et accueil d'artistes) et en partenariat avec le Théâtre de Vénissieux :
Objectif 1 : faire connaître l'Ecole de musique comme un lieu de formation artistique par la pratique musicale (« je peux m'essayer à la musique »). Cela passera par la mise en place de dispositifs de visite de l'Ecole de musique avec animations adaptées et d'actions ponctuelles (accompagnement de chorales scolaires dans le cadre de la résidence Michèle Bernard en 2014 / 2015 par exemple).
Objectif 2 : faire expérimenter la musique dans le cadre d'ateliers périscolaires

Accompagnement des amateurs :
Développer quantitativement et qualitativement le nombre de groupes de musique amateur et les valoriser dans la ville :

- pour les groupes dits de Musiques actuelles amplifiées en relation étroite avec la création du nouveau lieu de diffusion des Musiques actuelles et l'association Bizarre ! (répétitions, formation et diffusion),
- favoriser la constitution en groupe des élèves, en particulier classique, de l'Ecole de musique,
- accueillir des amateurs avec une intervention et une tarification adaptée,
- mise en réseau des chorales amateurs : actions fortes fédératrices, formations ponctuelles.

Diversité culturelle :
Prise en compte des pratiques artistiques liées aux nouvelles technologies : classe de création sonore et intégration dans les cours d'outils numériques.
Poursuite de l'ouverture sur les musiques du monde.

MEDIATHEQUE LUCIE AUBRAC
et Bibliothèques de quartier Robert-Desnos, La Pyramide, Anatole-France

Réfèrent Politique de la Ville : **Julie PEUGEOT**

Présentation générale

Le réseau de lecture publique de Vénissieux se compose de 4 équipements :

- un équipement central, la **médiathèque Lucie-Aubrac** (5000 m²)
- une bibliothèque pour adultes et enfants dans le quartier du Moulin à Vent, la **bibliothèque Robert-Desnos** (290 m²)
- deux bibliothèques pour enfants dans le quartier des Minguettes :
  - **bibliothèque La Pyramide** (100 m²)
  - **bibliothèque Anatole-France** (115 m²)

Le réseau de lecture public cherche à favoriser l'accès de tous les Vénissians aux bibliothèques et aux ressources et services qu'elles proposent, en multipliant le nombre d'actions à destination des publics des territoires prioritaires.

En 2014, le réseau comptait 7 669 lecteurs actifs (inscrits ayant emprunté au moins un document dans l'année), soit 12,17% de la population, répartis de la manière suivante :
-par âge : 0-14 ans : 57% ; 15-64 ans : 36% ; 65 ans et plus : 7 %
-par sexe : hommes : 40 % ; femmes : 60 %
-par lieu de résidence : Vénissieux : 91 % ; hors Vénissieux : 9 %
-par quartier : ZUP Minguettes : 38 % ; Centre : 30 % ; Moulin à Vent :17 % ; Parilly : 6% ; Hors-Vénissieux :9 %.
En 2014, 185 397 entrées ont été comptabilisées dans les différentes bibliothèques.

La médiathèque et les bibliothèques de quartier proposent au prêt une collection de 150 000 documents (imprimés : livres, revues, partitions ; CD audio ; DVD ; CD Rom ; ressources en ligne).

Le réseau met à disposition du public 73 postes informatiques, dont 8 dans les bibliothèques de quartier. Le public peut utiliser les ressources informatiques pour le loisir ou des activités personnelles, la recherche d'emploi, l'auto-formation. A la médiathèque, des ateliers informatiques sont organisés pour le public individuel comme pour les groupes, en partenariat avec différentes structures.

Les établissements disposent également d'espaces de travail (255 places assises à la médiathèque, 105 dans les bibliothèques de quartier).

Enfin, les bibliothèques proposent à leur public de nombreuses animations : expositions, conférences, rencontres d'auteurs, lectures, concerts, projections, spectacles, ateliers…

Fonctionnement et organisation :

-budget de fonctionnement (hors personnel) en 2015 : 390 000 €.
-nombre d'ETP : 62,69

Conditions d'accès des publics

- **Médiathèque** (33 hebdomadaires) : mardi 10h-12h et 14h-19h / mercredi 10h-19h / jeudi 14h-19h / vendredi 14h-19h / samedi 10h-17h
- **Bibliothèque Robert-Desnos** (21h hebdomadaires) : mardi 14h-18h30 / mercredi 9h30-12h et 14h-18h30 / jeudi 16h-18h30 / vendredi 14h-18h30 / samedi 9h30-12h
- **Bibliothèque La Pyramide** (10h30 hebdomadaires) : mardi 16h-18h30 / mercredi14h-17h / jeudi 16h-18h30 / vendredi : bibliothèque réservée pour l'aide aux devoirs, organisée en partenariat avec le centre Social Roger Vaillant / samedi 9h30-12h
- **Bibliothèque Anatole-France** (13h hebdomadaires) : mardi 16h30-18h30 / mercredi 14h-17h00 / jeudi 16h-18h30 / vendredi 16h-18h30 / samedi 9h30-12h

Politique tarifaire* :

	Vénissians	Non vénissians
Jusqu'à 25 ans	Gratuit	17,20 €
Plus de 25 ans	8,60 €	34,50 €

*Tarifs au 1er juillet 2015

Actions mise en œuvre

- ***Actions engagées :***

Actions en direction du public individuel des territoires prioritaires :

- Développement des collections et des animations des deux bibliothèques enfantines des Minguettes: animations régulières autour du livre et de la lecture, ateliers de création ouverts à tous un mercredi par mois afin de découvrir différentes pratiques culturelles…
- Dans toutes les bibliothèques du réseau, politique d'animation dense et variée, qui s'adresse à tous, afin de faciliter l'accès aux collections et de toucher les publics les plus éloignés du livre et de la lecture : expositions, conférences, rencontres d'auteurs, lectures, concerts, projections, spectacles, ateliers…
- Actions hors-les-murs, afin d'aller à la rencontre des habitants qui ne fréquentent pas encore les bibliothèques : lectures en plein air au pied des tours du quartier Pyramide ; participation aux fêtes de quartier…

Partenariats avec les structures présentes sur les territoires prioritaires :

Structures petite enfance

- Partenariat avec les crèches : déplacement des bibliothécaires dans les crèches ou accueil de groupes des crèches dans les bibliothèques pour des animations autour du livre.
- Partenariat avec les RAM et l'ARPE : accueil des assistantes maternelles et des enfants dont elles ont la charge dans les bibliothèques pour des animations autour du livre

Education nationale

- Partenariat avec les écoles maternelles et primaires, les collèges et le lycée Jacques Brel : accueils de classe à la médiathèque et dans les bibliothèques de quartier pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires et des animations autour du livre et comité lecture

Equipements socio-éducatifs

- Partenariat avec l'association des centres sociaux des Minguettes : accueil de groupes d'enfants à la médiathèque pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires, et des projections ; accueil de groupes d'adultes en situation d'alphabétisation à la médiathèque, accueil des parents et des enfants pour l'aide aux devoirs dans les bibliothèques Pyramide et Anatole France
- Partenariat avec les Maisons de l'enfance : accueil de groupes à la médiathèque et à la bibliothèque pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires, des séances de contes et des animations autour du livre.

Maisons de quartier

Accueil de groupes d'adultes en situation d'alphabétisation à la médiathèque pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires et des animations autour du livre.

Programme de réussite éducative

Accueil de groupes d'enfants à la médiathèque pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires ; accueil de groupes d'adolescents en situation d'alphabétisation à la médiathèque pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires et des animations autour du livre.

IME Jean-Jacques Rousseau

Accueil de groupes à la médiathèque pour des ateliers informatiques : création et alimentation du journal de l'institut.

Bioforce

Partenariat pour l'aide aux devoirs organisée à la bibliothèque Anatole France et à la bibliothèque La Pyramide avec le Centre Social Roger Vaillant.

Safore

Accueil de groupes d'adultes en situation d'alphabétisation à la médiathèque pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires et des animations autour du livre.

➢ *Actions spécifiques*

Formation à l'informatique

- Des ateliers informatique sont organisés à destination du public individuel et groupes spécifiques (OMR, IME Jean-Jacques Rousseau, ADAPEI) dans l'espace bureautique de la médiathèque : « Initiation informatique et Internet », « Perfectionnement informatique et Internet », « Initiation photo numérique ». Des claviers et souris adaptés, ainsi que des logiciels de lecture automatique, permettent aux plus jeunes, aux personnes en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage de la lecture, d'accéder aux ressources informatiques,
- Des ateliers sont également organisés pour le public individuel (enfants et adultes) bénéficiant de l'aide des animateurs bureautiques ou des bibliothécaires dans l'utilisation des ressources informatiques, à la médiathèque et dans les bibliothèques de quartier. La médiathèque met également à disposition du public plusieurs logiciels d'autoformation en informatique.

Aide à l'apprentissage du français

La médiathèque propose au public un fonds de livres d'apprentissage du français, ainsi que des ressources électroniques d'autoformation. Elle propose des accueils de groupes en situation d'alphabétisation, pour une découverte du lieu et de ses ressources documentaires et des animations autour du livre (Centre Sociaux, Secours Catholique, Safore, PRE, CAF, Maison de quartier Darnaise et REN formation).

Aide à la formation et à l'insertion professionnelle

La médiathèque propose à ses usagers un large fonds « Emploi-Formation », ainsi que des ressources électroniques d'autoformation dans de nombreux domaines. De plus, la médiathèque a établi un partenariat avec Pôle Emploi : délocalisation à la médiathèque des formations d'initiation à la recherche d'emploi sur Internet, dispensées par un agent Pôle Emploi.

Actions en direction des publics détenus

Interventions de bibliothécaires à la Maison d'arrêt de Corbas, deux matinées par mois, pour un soutien technique au fonctionnement de la bibliothèque de l'unité MAH2 (formation du détenu bibliothécaire, acquisitions, traitement intellectuel des collections…) et la tenue des permanences de la bibliothèque : accueil des détenus, un travail avec le SPIP sur l'insertion des détenus.

Actions en direction des publics en situation de handicap ou en difficulté de santé

La médiathèque a établi un partenariat avec le Centre Médico-psychologique (secteur psychiatrie de l'enfant du Centre hospitalier Saint Jean de Dieu de Vénissieux) : accueil de groupes d'enfants pour des animations autour du livre et une découverte du lieu et de ses ressources documentaires. Elle développe également des actions en direction des personnes en situation de handicap : accueil de groupes de l'IME Jean-Jacques Rousseau et de l 'ADAPEI pour des formations informatiques et une aide à la réalisation du journal des résidents.

Volonté d'action 2013-2015

- Développement des activités des deux bibliothèques du quartier des Minguettes : développement des animations, de l'offre multimédia, des actions hors les murs, des partenariats sur le territoire.

- Développement des partenariats avec les structures à destination du public adolescent et adultes sur les territoires prioritaires : EPJ, maisons de quartier, structures d'insertion ou d'alphabétisation.

- Poursuite et développement du partenariat avec l'Education nationale sur les territoires prioritaires, notamment via la construction de projets d'éducation artistique et culturelle (écoles, collèges et lycées) et la participation aux temps d'activité périscolaire.

THEATRE

Réfèrent Politique de la Ville : **Françoise POUZACHE**

Présentation générale

Le Théâtre offre une programmation artistique de spectacles pluridisciplinaires en saison (de septembre à mai), apporte un soutien à la création aux compagnies régionales, accueille des résidences d'artistes et mène un travail de développement des publics.
Labellisé scène régionale par la Région, financé par la Métropole du Grand Lyon et l'Etat (DRAC).
2013/2014 : 22 spectacles, 54 séances (plus de 12 600 entrées dont 4 430 scolaires)

Fonctionnement et organisation :
Équipe : 14 ETP.
Budget : 1 100 000 €

Conditions d'accès des publics

Horaires d'ouverture administration + billetterie : en journée du lundi au vendredi
Ouverture en soirée et en week-end pour les spectacles
Tarifs de 4 à 25€
Abonnement 3 spectacles : PT = 24 €, réduit = 15 €
La politique tarifaire, une programmation pluridisciplinaire, ainsi que l'accent mis sur les sorties familiales sont des outils de cette politique culturelle et artistique, qui vise à mélanger les publics, à les diversifier.

Actions mise en œuvre

- *Actions engagées :*

Une programmation artistique pluridisciplinaire (tout public et scolaires à partir de 3 ans) ainsi que de nombreuses actions culturelles autour de la programmation (projets d'éducation artistique en milieu scolaire, d'action culturelle avec les structures de la ville, d'ateliers, de stages). Il s'agit de tisser des liens et d'encourager la pratique artistique, la fréquentation du Théâtre.

Développement d'actions en lien avec les autres équipements culturels de la ville et associations qui permettent un maillage territorial, cohérence des activités artistiques et pédagogiques (par exemple projets menés avec l'Ecole de musique Jean-Wiener ou Pandora).

L'accueil spécifique et la mise en œuvre de Parcours pour des petits groupes permettant un travail de proximité, d'attention portée à chacun.

- *Actions spécifiques*

Projet Petite Babel : Résidences artistiques de territoire : une Cie intervient sur les différents quartiers, dont ceux en zones prioritaires.
Objectifs : faire participer la population à l'élaboration d'un spectacle. Comprendre et expérimenter les enjeux de la création, échange d'expériences entre artistes et habitants. La rencontre avec les artistes favorise la venue au spectacle, une relation privilégiée s'établit.

Volonté d'action 2013-2015

Public scolaire :

- Développement des actions en milieu scolaire en zones prioritaires et sur l'ensemble de la ville : écoles élémentaires, collèges, lycées.
- Résidences de création implantées dans les établissements, liens entre les différentes tranches d'âges (primaires/collèges), et entre le scolaire et péri-scolaire.
- Intervenir en milieu scolaire favorise l'accès pour tous, par tranches d'âge, à la culture = les pratiques artistiques sont un apprentissage complémentaire des apprentissages scolaires

Tous publics :

- Développer les projets transversaux entre l'Ecole de Musique et le Théâtre
- Développer les actions avec les partenaires locaux
    - en lien avec la résidence d'artistes sur le territoire : ateliers, stages, rencontres
    - à travers de nouveaux projets (Histoires de dire, stages et ateliers pour adolescents et adultes)

FESTIVAL FETES ESCALES

Réfèrent Politique de la Ville : **Michel JACQUES**

Présentation générale

Evènementiel gratuit sur 4 jours en juillet avec des ateliers en amont de février à juillet dans différents équipements de la Ville, ouverts aux habitants avec une action en direction de personnes les plus éloignées des dispositifs culturels.
Concerts de musiques du monde, de chansons et de cultures urbaines ouverts à tous dans un cadre verdoyant et dans une ambiance conviviale.

Fonctionnement et organisation :
Budget de 250K€
un poste à mi-temps à l'année pour la direction, un tiers temps environ pour l'administration, plus des intermittents et des stagiaires

Conditions d'accès des publics

Accès libre et gratuit

Actions mise en œuvre

- *Actions engagées :*
- Valorisation de la vie associative et de la solidarité à travers les stands de buvette et de restauration tenus par les associations de solidarité.
- Pique-nique républicain du 14 juillet

Volonté d'action 2013-2015

Public jeune :

- Développer des partenariats avec des groupes de jeunes

Public adultes :

- Intensifier le travail en direction des personnes handicapées
- Mobiliser un public plus masculin

PROJET BIZARRE !

Réfèrent Politique de la Ville : **Michel JACQUES**

Présentation générale

Bizarre ! est un projet géré par une association (collectif d'associations œuvrant dans le secteur des cultures urbaines et musiques actuelles), dont le partenariat avec la Ville est important. L'objectif principal est la valorisation et l'accompagnement de l'expression artistique amateur et professionnelle dans le champ des cultures urbaines entendue à son sens large (arts numériques, cultures électroniques et hip-hop) et les cultures héritières de l'immigration. Le public prioritaire est les jeunes (13 à 28 ans environ), à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

Un nouveau lieu municipal de diffusion, avec une salle de concert, complétée d'une salle de travail et de studios musicaux va être construite pour fin 2015, avec pour objectif la diffusion des cultures urbaines et musiques actuelles, esthétiques développées par Bizarre!

Fonctionnement et organisation :
Equipe : 5 personnes, 3.8 TP, coordinateur à mi-temps, chargé de production, 2 médiatrices culturelles, une chargée de communication à 2/3 de temps
Budget : 190K€ + 86K€ (valorisation)

Conditions d'accès des publics

Parcours artistique : dépôt de candidature, repérage par le personnel et le CA, passage en commission artistique des dossiers.
Action culturelle : inscription aux activités, public captif (scolaires, jeunes des EPJ), adhésion libre sans critère particulier. Projet avec des usagers adhérents et des habitants en libre accès.

Actions mise en œuvre

Actions d'accompagnement des parcours artistiques des groupes confirmés (diagnostic, conseil, résidences encadrées par des intervenants artistiques, suivi, structuration du groupe, promotion…)
Action culturelle (projet avec des groupes d'habitants, des groupes amateurs, travail avec les lycées, les collèges, stage, master-class, sensibilisation au multimédia, atelier musique et arts numériques, action sur le street-art….)

Volonté d'action 2013-2015

Ouverture du nouveau lieu fin 2015. Volonté que ce lieu soit ouvert à la population de Vénissieux en particulier (fabrique de projets artistiques et culturels, activités, répétitions, échange, rencontre…)
Développement d'un projet street-art sur 2014/2015